



A R N A Q U E S

**DES OFFRES
TROP BELLES
POUR ÊTRE VRAIES**

Les escroqueries financières sont de plus en plus nombreuses. A l'image de Madoff, les escrocs font souvent miroiter des rendements mirifiques réservés à quelques privilégiés. Les sites proposant d'investir sur le marché des changes font de plus en plus de ravages.



Il y a semble-t-il de plus en plus d'escroqueries financières », note Marie-Laure Ingouf, avocate spécialisée dans ce domaine, qui attribue cette tendance au contexte économique. « La situation actuelle est encore plus propice aux escroqueries que dans les années 2000 », confirme Nathalie Lemaire, directrice des relations avec les épargnants à l'Autorité des marchés financiers (AMF). La chute des rendements de l'épargne brouille les repères des investisseurs. Certains sont donc plus réceptifs aux propositions commerciales alléchantes », explique-t-elle.

Les arnaques financières ont certes toujours existé. Depuis ces vingt dernières années, les plus classiques et fréquentes reposent sur la fameuse chaîne de Ponzi, faisant miroiter aux épargnants des rendements mirifiques avec des risques faibles.

Contrairement à ce que laissent savamment croire les escrocs, preuves à l'appui (relevés de comptes mensuels...), les sommes versées par les épargnants ne sont jamais investies. Les intérêts versés aux premiers investisseurs sont payés avec le capital apporté par les nouveaux entrants. La pyra-

mide s'écroule lorsque les investissements diminuent ou quand de nombreux investisseurs cherchent à récupérer en même temps leur capital. C'est d'ailleurs ce qui a provoqué la chute du célèbre fonds Madoff en 2008, en pleine crise financière. Pendant une vingtaine d'années, Bernard Madoff, jouissant d'une solide réputation de financier hors pair à Wall Street, avait su convaincre les plus fortunés de ce monde, des banques et des fonds, d'investir dans son fonds réservé aux privilégiés, car proposant des revenus attractifs et réguliers. C'est à ce jour la plus grosse escroquerie de l'histoire, avoisinant les 65 milliards de dollars. Bernard Madoff, qui a plaidé coupable pour éviter un procès, a été condamné à 150 ans d'emprisonnement. Depuis, d'autres « petits Madoff » ont été démasqués dans presque toutes les régions françaises (Touraine, Bretagne, Boulonnais, Lorraine, Essonne, Var, Bourgogne, Rhône-Alpes...). « Les chaînes de Ponzi reposent toujours sur le même scénario. Les épargnants sont parrainés par des amis, collègues ou membres de leur fa-

mille, pour bénéficier de ce placement réservé à quelques privilégiés seulement. Ce qui les rassure. L'escroc, souvent sympathique, sait aussi les mettre en confiance », explique Julien Vernet au cabinet **BG2V**. Les particuliers placent souvent des sommes confortables, représentant parfois l'épargne de toute une vie.

Ces chaînes de Ponzi font aussi florès sur internet. La semaine dernière, un site, suspecté d'avoir mis en place une chaîne de Ponzi à grande échelle en proposant aux particuliers d'investir sur le bitcoin, la monnaie virtuelle, a été découvert à Hongkong. Le préjudice pourrait s'élever à près de 400 millions de dollars. En 2008 et 2009, des Français parrainés par des proches ont eux succombé aux sirènes du site américain Tirn, derrière lequel se cachait David Merrick. L'escroc a été jugé en Floride en 2012. « Les 110 Français pour lesquels j'ai déposé une demande d'indemnisation devant le tribunal américain ont pu récupérer environ 80% du capital investi, car finalement peu de victimes avaient déposé une telle demande »,



explique Julien Vernet, avocat au cabinet BG2V. Mais, ce n'est pas toujours le cas. Les 82 000 Français qui ont fait confiance entre 2007 et 2009 au site Finanzas Forex, derrière lequel se cachait un des barons mexicains de la drogue, ne sont pas sûrs de revoir un jour une partie de leur mise.

Depuis quelques années, les épargnants se font de plus en plus piéger par des sites spécialisés dans le courtage en ligne, notamment sur le Forex (trading de devises) ou les options binaires, des instruments financiers complexes en plein essor, qui promettent la aussi monts et merveilles (« 85 % de profits en quelques heures... »). L'AMF met régulièrement en garde contre ces sites aux publicités omniprésentes sur la toile. Le gendarme de la Bourse a réalisé récemment une étude prouvant que dans 90 % des cas, les particuliers qui s'essayaient au trading en ligne, même auprès d'intermédiaires autorisés, perdent de l'argent (10 900 € en moyenne par client entre 2009 et 2012). Au total, au cours des quatre dernières années, 13 224 clients ont perdu près de 175 millions d'euros, tandis que les 1 575 restants ont gagné au total 13,8 millions d'euros.

Les offres d'investissement dans des placements atypiques, comme le diamant, le vin, la forêt brésilienne ou encore les conteneurs se sont aussi développées, avec à la clé de nombreuses arnaques. L'AMF a d'ailleurs requis la semaine dernière une amende de 350 000 euros à l'encontre de la société de vins en ligne 1855. « Les investissements mettant en avant des gains élevés sans parler de risques doivent alerter les épargnants », rappelle Nathalie Lemaire.

■ DANIELÉ GUINOT

LES BANQUIERS PRIVÉS ESPÈRENT FACTURER UN JOUR LEURS CONSEILS

Leurs marges sont sous pression, les réglementations pleuvent, le patrimoine de leurs clients s'internationalise. Ils vont devoir facturer leurs conseils. Comment le faire accepter ?



On ne peut conseiller les grandes fortunes et se préparer à des années de vaches maigres... Les banques privées voient les nuages s'amonceler sur leur activité, autrefois si faste. « Jamais il n'a été aussi coûteux d'accompagner nos clients. Et jamais non plus nos marges n'ont été aussi faibles sur les actifs financiers que nous gérons pour leur compte », résume Meyer Azogui, le président de Cyrus Conseil. Les commissions de gestion, plus confortables sur les portefeuilles boursiers, ont fondu avec l'engouement des clients pour les placements sans risque et la chute des taux d'intérêt, qui lamine les rendements. Une directive européenne qui doit entrer en vigueur début 2017, en France, va compliquer encore la donne en imposant la transparence. « Quand elles confient la gestion financière des capitaux de leurs clients à d'autres établissements, elles perçoivent aujourd'hui des rétrocessions sur les frais de gestion. Cela ne sera plus autorisé dès le 1^{er} janvier 2017 dans les mandats de gestion. Or, ces rétrocessions représentent une partie importante de leur rémunération et de celles des conseillers en gestion de patrimoine indépendants », explique Annabelle Rocat, chez PwC.

Pour compenser le manque à gagner, les banquiers privés devraient davantage faire payer leurs conseils sous forme d'honoraires. Beaucoup ont commencé à l'expliquer à

leurs clients, peu habitués à cette pratique, et qui ne seront d'ailleurs pas forcément gagnants. « La facture qu'ils règlent à leur conseiller patrimonial supporte la TVA et n'est pas déductible de leurs gains financiers, contrairement aux frais de gestion », souligne Meyer Azogui.

Mais le virage est indispensable, car les coûts, eux, continuent à s'alourdir. « Les réglementations sont de plus en plus complexes et obligent à de lourds investissements informatiques », relève Olivier Roy, directeur général de KBL Richelieu. Surtout, les patrimoines de grandes fortunes s'internationalisent de plus en plus. « Il faut des compétences pointues pour gérer la fiscalité d'un client qui détient des portefeuilles dans plusieurs pays ou les intérêts d'une famille dont les membres ne vivent pas tous sur le même continent », observe Olivier Lazar, directeur général d'Amplégest.

Pour répondre à ces nouveaux besoins, certains établissements investissent, misent sur le digital, les compétences précises. « Si nous voulons faire accepter un nouveau mode de tarification à nos clients, il faut leur apporter encore plus de valeur ajoutée, être plus innovants et s'inscrire dans la durée », estime Meyer Azogui. Mais faire des économies s'impose aussi. « Il faut réduire nos coûts pour nous adapter à ce nouvel environnement. Les banquiers privés ont été très gâtés. Ils sont sans doute aujourd'hui un peu trop bien payés », conclut un banquier.

■ ANNE BODESCOT